

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2591

17 octobre 2013

### SOMMAIRE

<b>Aceras Investment S.A.</b> .....	<b>124353</b>	<b>EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.</b> .....	<b>124359</b>
<b>ActualSales Group S.A.</b> .....	<b>124354</b>	<b>Esker International S.A.</b> .....	<b>124362</b>
<b>Adiant Solar Opportunities I S.A.</b> .....	<b>124354</b>	<b>Euro Mixtes S.A.</b> .....	<b>124361</b>
<b>Adnes S.A.</b> .....	<b>124345</b>	<b>Europa Rock S.à r.l.</b> .....	<b>124362</b>
<b>aeris Private Investments B S.A., SICAR</b> .....	<b>124343</b>	<b>European Renewable Opportunities II</b> ..	<b>124357</b>
<b>Aggmore Europe 2 S.A.</b> .....	<b>124344</b>	<b>European Sovereign Bond Protection Faci-</b> <b>lity</b> .....	<b>124361</b>
<b>AirFreight Logistics S.à r.l.</b> .....	<b>124346</b>	<b>EuroZone Equity Company S.A.</b> .....	<b>124360</b>
<b>Alameda S.à r.l.</b> .....	<b>124353</b>	<b>FactSet Europe S.à r.l.</b> .....	<b>124356</b>
<b>Albion Investments S.A.</b> .....	<b>124355</b>	<b>GAJA Invest S.à r.l.</b> .....	<b>124366</b>
<b>Alfa Diversified Payment Rights Finance</b> <b>Company S.A.</b> .....	<b>124346</b>	<b>Global Funds Management S.A.</b> .....	<b>124352</b>
<b>Alinery Air Investments S.à r.l.</b> .....	<b>124347</b>	<b>Global Network Investments S.à r.l.</b> ....	<b>124332</b>
<b>All In One Technologies S.A.</b> .....	<b>124352</b>	<b>Hamel S.A.</b> .....	<b>124345</b>
<b>Alsgard</b> .....	<b>124354</b>	<b>Holdvest SA</b> .....	<b>124331</b>
<b>Alto Diffusion S.à r.l.</b> .....	<b>124355</b>	<b>Königreichssaal-Vereinigung der Zeugen</b> <b>Jehovas, Bascharage</b> .....	<b>124348</b>
<b>Amco Invest S.à r.l.</b> .....	<b>124348</b>	<b>KSP Real Estate Investment Management</b> <b>S.à r.l.</b> .....	<b>124342</b>
<b>Andromeda Investments S.à r.l.</b> .....	<b>124347</b>	<b>Mobey S.A.</b> .....	<b>124349</b>
<b>Arg Real Estate 6 S. à r.l.</b> .....	<b>124348</b>	<b>OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2)</b> <b>S.à r.l.</b> .....	<b>124343</b>
<b>Arg Real Estate 8 S. à r.l.</b> .....	<b>124348</b>	<b>OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l.</b> ....	<b>124343</b>
<b>ArthroCare Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>124352</b>	<b>QCP GCO Investments A S.à r.l.</b> .....	<b>124339</b>
<b>A-R Zeran II S.à r.l.</b> .....	<b>124344</b>	<b>QCP GCO Investments II S.à r.l.</b> .....	<b>124341</b>
<b>Aston 66 S.A.</b> .....	<b>124347</b>	<b>Quartic Spf S.A.</b> .....	<b>124356</b>
<b>AS Worldwide LLC &amp; Cie, S.C.S</b> .....	<b>124346</b>	<b>Quasar Energy S.A.</b> .....	<b>124356</b>
<b>Atelier de Restauration Taillefert SA</b> ...	<b>124352</b>	<b>Relofin S.A.</b> .....	<b>124338</b>
<b>Azure Placements S.à r.l.</b> .....	<b>124353</b>	<b>Resam Europe S.A.</b> .....	<b>124355</b>
<b>Boston S.à r.l.</b> .....	<b>124342</b>	<b>Rom Holding S.A.</b> .....	<b>124365</b>
<b>Careland Luxco 2 S.à r.l.</b> .....	<b>124368</b>	<b>SA Contraste Europe</b> .....	<b>124362</b>
<b>Carn S.à r.l.</b> .....	<b>124359</b>	<b>Santander European Investments Lux S.à</b> <b>r.l.</b> .....	<b>124363</b>
<b>Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A.</b> ...	<b>124358</b>	<b>Telefood S.à r.l.</b> .....	<b>124344</b>
<b>Cranberry Investment 2 S.à r.l.</b> .....	<b>124357</b>	<b>Virtuoso Investment Holdings Luxem-</b> <b>bourg S.à r.l.</b> .....	<b>124322</b>
<b>Diorasis International S.A.</b> .....	<b>124339</b>		
<b>DMS Investment S.A.</b> .....	<b>124357</b>		
<b>Duvel Asset Company Sàrl</b> .....	<b>124358</b>		
<b>EM Whole Loan SA</b> .....	<b>124345</b>		

**Virtuoso Investment Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.780.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of July.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

1) Pramerica-Fosun China Opportunity Fund, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Cayman Islands, having its offices at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Companies Registry under number CL-46988, and

2) Luminary Talent Limited, a company limited by shares established and existing under the laws of Hong Kong, having its offices at Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1812555,

here represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Virtuoso Investment Holdings Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Objects.** The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by way of contribution, acquisition, merger or by any other way whatsoever;
- to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or certificates of any kind; and

- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

**Art. 4. Term.** The Company is incorporated for an unlimited term.

## Title II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

**Art. 9. Transfers of shares.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting and representing at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to strict compliance with the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

## Title III. Management

**Art. 11. Management.** The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers, mandatorily divided into two categories of managers, respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders adopted on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by one of the managers present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting, except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager transmitted in writing, by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable means of communication.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved unanimously and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager or where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

**Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers.** The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

**Art. 15. Remuneration of managers.** The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

**Art. 16. Liabilities of the managers.** The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

#### **Title IV. General meetings of shareholders**

**Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s).** The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of shareholder(s) shall not be held outside the Grand Duchy of Luxembourg.

#### **Title V. Financial year, Balance sheet**

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and Distribution of the profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

In addition, the sole manager or the board of managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case maybe, showing that as at a date not older than two months prior to the decision of the sole manager or the board of managers, as the case maybe, sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to unavailable reserves established in accordance with the Act or the Articles.

#### **Title VI. Winding-up, Liquidation**

**Art. 20. Causes for winding-up.** The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

## Title VII. Applicable law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles. Interim provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows:

Shareholders:	Shares:	Payment:
Pramerica-Fosun China Opportunity Fund, L.P. . . . . .	10,375 shares	EUR 10,375
Luminary Talent Limited . . . . .	2,125 shares	EUR 2,125
Total: . . . . .	12,500 shares	EUR 12,500

Therefore, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### *Class A Manager:*

- Mr. Lei Zhong, born on 2 April 1971, in Beijing, China, professionally residing at 2, East Fuxing road, Shanghai, People Republic of China;

#### *Class B Manager:*

- Mrs. Delphine André, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Mélanie Wilkin, born on 12 January 1982 in Liège, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

#### **ONT COMPARU:**

1) Pramerica-Fosun China Opportunity Fund, L.P., a limited partnership de droit des Iles Cayman, dont le siège est établi au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistrée au Registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CL-46988, et

2) Luminary Talent Limited, une société privée de droit de Hong Kong, dont le siège est établi au Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East, Hong Kong, enregistrée au Registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1812555,

ici représentées par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Virtuoso Investment Holdings Luxembourg S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;
- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, d'acquisition, de fusion ou de quelque autre manière que ce soit;
- procéder ou participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;
- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;
- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou certificats de toutes sortes; et
- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de distribution des parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, à des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

### Titre III. Gérance

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant au moins, associé ou non. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tout gérant peut être révoqué et remplacé à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique, selon le cas.

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyen équivaut à être présent en personne à cette réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à la réunion du conseil de gérance, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces décisions.

Les délibérations de chaque réunion du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées à l'unanimité et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14. Subdélégation et mandats.** Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne doivent pas nécessairement être associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, détermine les responsabilités et la rémunération de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération des gérants.** La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

**Art. 16. Responsabilités des gérants.** Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements qu'ils prennent au nom de la Société, à condition que ces engagements ne violent ni les Statuts ni les dispositions de la Loi.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale.

Chaque associé est autorisé à se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce mandataire soit porteur d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, le texte des résolutions à adopter est soumis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit, lorsqu'elles sont signées par tous les associés, auront le même effet et la même valeur que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, pour autant que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

### **Titre V. Exercice social, Comptes annuels**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il est prélevé, chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net, qui sera affecté à la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

En outre, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, peut décider de verser des acomptes sur dividende sur la base d'un état comptable établi par le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, duquel il doit ressortir qu'à une date ne remontant pas à plus de deux mois avant la décision du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas, un bénéfice suffisant est disponible pour la distribution, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social clôturé, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter aux réserves indisponibles constituées conformément à la Loi ou aux Statuts.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué comme suit:

Associés:	Parts:	Paiement:
Pramerica-Fosun China Opportunity Fund, L.P. . . . . .	10.375 parts	10.375 EUR
Luminary Talent Limited . . . . .	2.125 parts	2.125 EUR
Total: . . . . .	12.500 parts	12.500 EUR

Dès lors, la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

#### *Décisions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Lei Zhong, né le 2 avril 1971 à Pékin, Chine, résidant professionnellement au 2, East Fuxing road, Shanghai, République Populaire de Chine;

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Delphine André, née le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame Mélanie Wilkin, née le 12 Janvier 1982 à Liège, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Frais*

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. Delpech et M. Loesch.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 août 2013. LAC/2013/36566. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013122751/516.

(130148530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

**Holdvest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 49.277.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2013:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013123092/24.

(130150016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

**Global Network Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 179.833.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the twentieth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Frédéric Olivier BAUDET, born in Arles (France), on October 30, 1965, residing at Ch. Du Sorbier 10, 1295 Mies (Switzerland),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sophie Henryon, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Global Network Investments S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated

as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 20.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 21.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 22.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the one hundred (100) shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.

All the one hundred (100) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

124335

*First resolution*

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

*Manager of the category A:*

- Mrs. Katia CAMBON, company director, born in Le Raincy (France), on May 24, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

*Managers of the category B:*

- Mr. Sébastien ANDRE, company director, born in Metz (France), on October 29, 1974 residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

- Mrs. Mariateresa BATTAGLIA, company director, born in Cropani (Italy), on January 1, 1963 residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

*Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

**A COMPARU:**

Monsieur Frédéric Olivier BAUDET, administrateur de sociétés, né à Arles (France), le 30 octobre 1965, demeurant à Ch. Du Sorbier 10, 1295 Mies (Suisse),

ici représenté par Mme Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Mme. Sophie Henryon, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Global Network Investments S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou

par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 22.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents Euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérante de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

##### *Gérante de catégorie A:*

- Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

##### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

- Madame Mariateresa BATTAGLIA, administrateur de sociétés, née à Cropani (Italie), le 1<sup>er</sup> janvier 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du comparant, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé! Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 août 2013. Relation: EAC/2013/11020. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123046/359.

(130149836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

### **Relofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.591.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 août 2013*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Peter Van Opstal, et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Monsieur Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013123319/19.

(130149998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

**QCP GCO Investments A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.767.

—  
EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Brian Bytof, gérant;
- Michael Anthony Huber, gérant;
- Erik Johan Cornelis Schoop, gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123311/21.

(130149985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

**Diorasis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.091.

—  
L'an deux mille treize, le deux août,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIORASIS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.091, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1364 du 2 juillet 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1218 du 7 juin 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Caroline Wolff, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social:

(i) le conseil, l'assistance et plus généralement toute prestations de services, sous toutes ses formes, à toutes personnes morales, en matière de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement;

(ii) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opération à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être compris dans leur sens plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la société participe et tous les contrats passés par la société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de l'objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

## 2. Modification afférente de l'article 4 des statuts

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

### *Résolution unique:*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet social: (i) le conseil, l'assistance et plus généralement toute prestations de services, sous toutes ses formes, à toutes personnes morales, en matière de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement;

(ii) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opération à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être compris dans leur sens plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de l'objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013 /36815. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122969/120.

(130149374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

### **QCP GCO Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.766.

#### EXTRAIT

En date du 8 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginie Strelen, gérant;
- Brian Bytof, gérant;
- Michael Anthony Huber, gérant;
- Erik Johan Cornelis Schoop, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Référence de publication: 2013123312/21.

(130149692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

**KSP Real Estate Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.439.

Par convention sous seing privé du et avec effet au 22 août 2013, Everclear S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.391, a cédé à Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.440, dix mille (10.000) parts sociales de catégorie A émises par la Société.

Par résolutions du 22 août 2013, l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société a décidé:

- d'approuver la démission de M. Otis Spencer de son mandat du Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 22 août 2013;

- de confirmer que M. Karol Maziukiewicz demeurera Gérant de Catégorie A de la Société;

- de nommer ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, en tant que Gérant de Catégorie B avec effet au 22 août 2013, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Traduction en anglais pour les besoins de la publication**

By agreement made under private seal on and with effect as of 22 August 2013, Everclear S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.391, has transferred to Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.440, ten thousand (10,000) class A shares in the share capital of the Company.

By resolutions dated 22 August 2013, the ordinary general meeting of shareholders of the Company resolved:

- to approve the dismissal of Mr. Otis Spencer as Class A manager of the Company with effect on 22 August 2013;

- to confirm that Mr. Karol Maziukiewicz will remain as Class A manager of the Company;

- to appoint ATC Management (Luxembourg), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336, as Class B manager with effect on 22 August 2013 for an unlimited duration.

Luxembourg, le 28 août 2013.

*Pour KSP Real Estate Investment Management S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013123154/39.

(130149930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

**Boston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.225.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013122859/15.

(130149389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

**OCM Luxembourg OPPS IX (Parallel 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.641.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123266/15.

(130149441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

**OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.461.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 9 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123269/15.

(130149384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

---

**aeris Private Investments B S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.491.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung die am 24. Juni 2013 in Luxemburg stattfand:*

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris Private Investments B S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Achim Welschoff (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Mario Warny (Verwaltungsratsmitglied)
- Tom Eriksson (Verwaltungsratsmitglied)

Die Außerordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris Private Investments B S.A., SICAR bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris Private Investments B S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. August 2013.

Für aeris Private Investments B S.A., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013123942/24.

(130151191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Telefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.045.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 21 août 2013*

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 21 août 2013 que:

- L'associé unique a accepté la démission de Noël Didier et Roberto Manciocchi, en tant que gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de classe B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il en résulte qu'à compter du 21 août 2013, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Séverine Michel
- Eddy Perrier
- Kees Jager

*Gérants de classe B:*

- Christophe Gammal
- Michaël Goosse

Eddy Perrier

*Gérant de classe A*

Référence de publication: 2013123939/26.

(130150427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

**A-R Zeran II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.411.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Référence de publication: 2013123944/10.

(130150858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

**Aggmore Europe 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.973.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 août 2013 que Monsieur Julien FRANCOIS a démissionné de son mandat d'administrateur.

Madame Mombaya KIMBULU, née à Kinshasa (République Démocratique du Congo), le 9 août 1973, ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2013.  
Aggmore Europe 2 S.A.  
Représentée par Matthijs BOGERS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2013123975/18.

(130151371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Hamel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 38.838.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 avril 2013 à 14.00 heures.*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Karl Guénard et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A., en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 163 rue du Kiem L-8030 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B.51238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013123930/18.

(130150457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**EM Whole Loan SA, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.897.

*Extrait des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 août 2013*

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 8 août 2013 que Deloitte Audit (560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) a été élu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour EM Whole Loan SA*

*The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.*

*2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building - Polaris*

*L-2453 Luxembourg*

*Andrea Schless / Luc Bieber*

Référence de publication: 2013123926/18.

(130150483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

---

**Adnes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.738.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 août 2013, la cooptation du 13 mai 2013 de Monsieur Giuliano BIDOLI au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de Monsieur Gilles ORBAN du Conseil d'Administration ont été ratifiées.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire, Madame Viviane HENGEL et Monsieur Bartosz SZLAPKA, tous deux domiciliés professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Yves BIEWER et Giuliano BIDOLI, démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 02.09.2013.

Pour ADNES S.A., Société Anonyme  
Experta Luxembourg, Société Anonyme  
Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013123946/18.

(130151450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.424.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale des actionnaires ajournée tenue au siège social de la société en date du 28 août 2013*

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes et du réviseur externe.

Est renommé Commissaire aux comptes:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L., avec siège social au 80, rue des Romains L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Est renommé réviseur externe:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

Les mandats du Commissaire aux comptes et du réviseur externe prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

A Luxembourg, le 29 Août 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013123951/22.

(130151431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**AirFreight Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.732.

—  
Veuillez prendre note:

Du changement de l'adresse de l'associé Volga-Dnepr Logistics B.V. de 238, Herikerbergweg, NL - 1101 CM Amsterdam Zuidoost au Schiphol Boulevard 127, NL -1118 BG Schiphol, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013123949/14.

(130151404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**AS Worldwide LLC & Cie, S.C.S, Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 91.837.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.434.

—  
En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 16 août 2013, une (1) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de sept cent cinquante Euros (EUR 750) a été cédée à AS Worldwide LLC, une société soumise au droit de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington 19801, Newcastle, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat du Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 5380349, par A. Schulman S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.433.

Suite à cette cession, AS Worldwide LLC est désormais l'unique associé commandité de la Société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2013123988/18.

(130151498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Alinery Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.891.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 28 août 2013*

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature conjointement avec un autre gérant.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALINERY AIR INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013123981/17.

(130150945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Aston 66 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 171.699.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 19 décembre 2012 que:

- Monsieur Paul TORI, né à Lima (Pérou), le 3 avril 1968, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 170 Chaussée de la Grande Espinette, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013123989/17.

(130151300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Andromeda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.839.

—  
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 10 Août 2013, il résulte que CVC European Equity V Limited, une limited company, constituée et régie par les lois de Jersey, Iles Anglo-Normandes, ayant son siège social 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 a transféré 1.300.000 parts sociales de la Société à Galaxy Bidco Limited, une limited company, constituée et régie par les lois de Jersey, Iles Anglo-Normandes, ayant son siège social 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Jersey Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 113705.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 August 2013.

*Pour la Société*

M. Manuel

*Gérant*

Référence de publication: 2013123963/20.

(130150874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Arg Real Estate 6 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.525.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Août 2013.

Jean-Jacques Josset

*Gérant B*

Référence de publication: 2013123966/13.

(130150792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Arg Real Estate 8 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Août 2013.

Jean-Jacques Josset

*Gérant B*

Référence de publication: 2013123968/13.

(130150780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

---

**Amco Invest S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 73.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126287/9.

(130154087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Königreichssaal-Vereinigung der Zeugen Jehovas, Bascharage, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4918 Bascharage, 43, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg F 5.629.

**IV. Vereinigungsjahr**

**Art. 11.** Das Vereinigungsjahr beginnt jeweils am 1. September und endet am 31. August des darauffolgenden Jahres.

**VII. Jahresrechnungen, Budget**

**Art. 27.** Das Rechnungsjahr und die Bücher der Vereinigung werden am 31. August eines jeden Jahres abgeschlossen. Der Verwaltungsrat sorgt für die Ausfertigung einer Aufstellung der Einnahmen und Ausgaben des Geschäftsjahres sowie des nächstjährigen Budgets und unterbreitet sie der Generalversammlung zur Genehmigung.

Vorstehende Statutenänderung von Artikel 11 und 27 wurde bei der außerordentlichen Generalversammlung der Königreichssaal-Vereinigung der Zeugen Jehovas, Bascharage, Vereinigung ohne Gewinnzweck, die am 25. August 2013 in Bascharage abgehalten wurde, angenommen.

Für den Verwaltungsrat zur Bestätigung der Richtigkeit

Unterschriften

Vizepräsident / Sekretär

Référence de publication: 2013126898/19.

(130154296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**Mobey S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.979.

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOBEY S.A." (numéro d'identité 2011 22 14 985), avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 161.979, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2011, publié au Mémorial C, numéro 2068 du 6 septembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2928 du 30 novembre 2011, en date du 4 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1625 du 28 juin 2012, en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, numéro 179 du 24 janvier 2013 et en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C, numéro 1110 du 10 mai 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karim-Alexandre ROCHEGUDE, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine THIRIEZ, CFO, demeurant à Thionville (France).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le «Bureau».

Les actionnaires de la Société présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, une fois signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, une fois signées par le mandataire respectif des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, resteront également annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'un avis de convocation à la présente assemblée générale extraordinaire, contenant l'ordre du jour, a été envoyé aux actionnaires, tous nominatifs, par lettres recommandées datées du 17 juillet 2013.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que sur les quatre mille trois cent trente et une (4.331) actions de la Société d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social, trois mille neuf cent quarante-six (3.946) actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut par conséquent valablement délibérer et prendre des résolutions sur tous les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-dessous et dont les actionnaires de la Société déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation de capital d'un montant de cinq cent mille euros (€ 500.000,-) à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) par l'émission de nouvelles actions ayant une valeur de dix euros (€ 10,-) chacune, avec une prime d'émission de zéro à vingt euros (€ 0,- à € 20,-).

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Approbation de l'émission d'obligations convertibles en actions de la Société.

4. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit de souscription préférentiel si nécessaire.

5. Autorisation donnée au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société dans les limites d'un capital social autorisé de la Société avec la possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

6. Modification subséquente des statuts de la Société en relation avec la résolution qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires de la Société présents ou représentés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée:

#### *Première résolution*

Suite à la recherche par la Société de nouveaux investisseurs souhaitant injecter des fonds dans la Société, le mode d'investissement qu'il est envisagé d'accepter par les actionnaires et/ou la Société n'est plus d'augmenter le capital de la Société mais d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre des obligations convertibles en actions de la Société tel que mentionné à la quatrième résolution ci-dessous. L'Assemblée décide donc que le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour relatif à une augmentation de capital ne donne pas lieu à résolution.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée, constatant que le 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour est en lien avec le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, décide que ce 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour ne donne pas lieu à résolution.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société, pendant un délai de deux (2) ans à compter de la date de la publication des présentes au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et dans les limites du capital autorisé tel que mentionnée dans la cinquième résolution ci-dessous, à (i) émettre des emprunts obligataires convertibles ainsi que des bons de souscription d'actions ou tout autre instrument ou titre donnant accès au capital de la Société (les «Titres»), (ii) émettre les Obligations Convertibles tel que défini ci-dessous, (iii) déterminer la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de conversion en actions, le cas échéant, les conditions de remboursement et autres conditions ayant trait à ces Titres et en particulier ayant trait aux Obligations Convertibles tel que défini ci-dessous, et (iv) émettre ces Titres sans qu'il soit réservé aux actionnaires existants et aux détenteurs d'obligations convertibles existants un droit de souscription préférentiel à ces obligations convertibles ou à la souscription des actions à émettre sur conversion, exercice ou autrement de ces Titres.

A cet égard, l'Assemblée prend note que, suite à la présente autorisation, le conseil d'administration de la Société envisage très prochainement d'émettre deux cent quatre-vingts (280) obligations convertibles en actions de la Société ayant une valeur nominale de mille sept cent quatre-vingt-six euros (€ 1.786.-) chacune et pour un montant total de cinq cent mille quatre-vingts euros (€ 500.080.-), portant intérêt et étant convertibles en actions de la Société selon le ratio d'une (1) obligation pour une (1) action de la Société (les «Obligations Convertibles»).

Les Actionnaires reconnaissent d'ailleurs avoir eu connaissance du rapport explicatif établi par le conseil d'administration de la Société, conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, indiquant les raisons de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription légal des actionnaires existants en rapport avec les Titres et/ou leur conversion, et en particulier en rapport avec l'émission des Obligations Convertibles et justifiant le prix d'émission proposé.

En outre, l'Assemblée prend note que l'éventuelle conversion des Obligations Convertibles sera effectuée dans le cadre du capital autorisé de la Société tel que mis en place par la cinquième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide enfin d'autoriser le conseil d'administration de la Société à faire tout acte, entreprendre toute action et à signer tout document de toute nature qui serait requis dans le cadre (i) en particulier de l'émission des Obligations Convertibles et plus généralement des Titres et (ii) de leur éventuelle conversion ultérieure en actions de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Chacun des actionnaires listés sur la liste figurant en annexe 1 qui restera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement déclare renoncer individuellement à son droit de souscription préférentiel légal en rapport avec les Titres et en particulier en rapport avec l'émission des Obligations Convertibles envisagée par le conseil d'administration de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société pour une période de 2 (deux) années à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (i) à augmenter le capital social de la Société dans les limites d'un capital autorisé, en une ou plusieurs tranches, par l'émission de nouvelles actions de toute classe le cas échéant, avec ou sans prime d'émission, contre paiement en numéraire ou en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière, avec la possibilité de limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires et (ii) à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission, les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions.

L'Assemblée décide en conséquence de créer un capital social autorisé de la Société d'un montant total de deux mille huit cents euros (€ 2.800,-) représenté par deux cent quatre-vingts (280) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 7 des Statuts afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à quarante-trois mille trois cent dix euros (€ 43.310,-), représenté par quatre mille trois cent trente et une (4.331) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital social représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que ces actions dépendent de la même classe, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'actions uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe pour laquelle les actions ont été émises.

Le capital social autorisé est fixé à deux mille huit cents euros (€ 2.800,-), représenté par deux cent quatre-vingts (280) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin deux (2) ans après la date de la publication de l'acte notarié ayant introduit le capital social autorisé mentionné ci-dessus au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C à augmenter le capital social souscrit en une ou en plusieurs fois dans les limites du capital social autorisé par émission d'actions nouvelles.

Ce montant augmenté du capital social pourra être souscrit et émis contre paiement en numéraire ou en nature en observant les conditions légales applicables à cette époque ou par intégration de toutes les réserves libres et bénéfiques retenus qui pourront être ajoutés au capital social suivant la loi, dans chacun des cas avec ou sans prime d'émission suivant ce que le conseil d'administration pourra déterminer périodiquement.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions ou obligations convertibles à émettre. Le conseil d'administration pourra déléguer à un administrateur dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée le pouvoir de recueillir et d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions qui représentent en tout ou en partie la part du montant du capital social augmenté.

Le conseil d'administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non ainsi que des bons de souscription d'actions ou tout autre instrument ou titre donnant accès au capital social de la Société (les «Titres»). Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission des Titres et de leur conversion en actions, le cas échéant, les conditions de remboursement et autres conditions ayant trait à ces Titres.

L'émission de Titres pourra se faire, sur décision du conseil d'administration, dans le délai de deux (2) ans prévu ci-avant. L'émission de ces Titres pourra se faire sur décision du conseil d'administration sans qu'il soit réservé aux actionnaires existants et aux détenteurs d'obligations convertibles existants un droit de souscription préférentiel à ces obligations convertibles ou à la souscription des actions à émettre sur conversion, exercice ou autrement de ces Titres, conformément au paragraphe 9 ci-dessus.

A la suite de chaque augmentation de capital social réalisée et dûment constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 7 sera modifié afin de refléter l'augmentation effective du capital social de la Société; une telle modification sera enregistrée dans un acte notarié par les administrateurs ou par toute personne dûment autorisée à cette fin.

Le capital social souscrit et autorisé de la Société pourra également être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois suivant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des statuts.»

#### *Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROCHEGUDE, J.-M. WEBER, THIRIEZ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2013. Relation: CAP/2013/3047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 4 septembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013126899/162.

(130153866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

---

**ArthroCare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 79.875.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 28 août 2013*

Par résolutions signées en date du 28 août 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de Monsieur Brian Thomas Simmons de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 juillet 2013.

2. Nomination de Monsieur Phillip George Lawrence Johnson, né le 18 mars 1970 en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence personnelle au 2201, Cliffs Edge Drive, Austin, Texas 78773, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Marie Eve Delpech

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013126928/19.

(130155149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Atelier de Restauration Taillefert SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1268 Luxembourg, 25, rue J-P Biermann.

R.C.S. Luxembourg B 82.343.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Atelier de Restauration Taillefert SA*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013126929/11.

(130154771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**All In One Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 141.675.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126926/9.

(130154531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Global Funds Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 37.359.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 29 juillet 2013 que Monsieur Jean-François Caprasse, demeurant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société.

Il résulte également de résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 6 août 2012 que Monsieur Kenji Ikehata a été nommé délégué à la gestion journalière / administrateur délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2013.

Référence de publication: 2013126888/15.

(130153277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

---

**Aceras Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.286.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Gerard van Hunen son représentant permanent, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013126931/19.

(130154579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Azure Placements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.737.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Corinne Muller

*Mandataire*

Référence de publication: 2013126930/12.

(130154860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Alameda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.426.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2013*

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 9 septembre 2013.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 9 septembre 2013

\* Monsieur Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarssen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- La démission de Monsieur Peter Kasch de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat

\* Monsieur Jonathan Petit, né le 24 avril 1955 à Worcester Park, United Kingdom, avec adresse professionnelle au 33 Cavendish Square, W1G 0PW London, United Kingdom;

Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un gérant

Référence de publication: 2013126920/23.

(130154497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

—  
EXTRAIT

Il convient de noter que la nouvelle adresse des administrateurs de classe B, M. Nils Hammon et M. Pierre-Loïc Caijo est désormais la suivante:

- 3, Rue des Pilettes  
c/o Fiduconsult Conseils & Gestion SA  
CH- 1700 Fribourg  
Switzerland

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126917/16.

(130155123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**ActualSales Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.355.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 Septembre 2013 que:

- les actionnaires ont pris connaissance de l'expiration du mandat de EURAUDIT S.à r.l. en date du 12 Mai 2011.  
- les actionnaires ont décidé de nommer EURAUDIT S.à r.l. en tant que commissaire avec effet au 12 Mai 2011 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la société approuvant les comptes au 31 Décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Julien François

Administrateur

Référence de publication: 2013126915/16.

(130155146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Alsgard, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.290.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2013*

1. Le mandat de l'administrateur et de l'administrateur délégué Monsieur Jan Van Geet, venant à échéance, l'assemblée décide de nommer en son remplacement en tant qu'administrateur et administrateur délégué, Monsieur Jan Prochazka, ingénieur, né le 26 mars 1964, à Praha, demeurant à Slavetinska 505, 19014 Praha (République Tchèque)

Son Mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

2. L'assemblée décide de proroger les mandats des administrateurs, c'est-à-dire:

- Madame Laget Lutgard, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, née le 30 octobre 1959 à St Niklaas (Belgique)

- Monsieur Hugo Vant Geet, né le 3 avril 1949 à Buggehout (Belgique), demeurant à Plezantstraat 14, B-9220 Hamme  
Leur Mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'assemblée décide de proroger le mandat du commissaire, la société VGD EXPERTS-Comptables SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 53 981.

Son Mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013126943/22.

(130154491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Albion Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 152.784.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 15 août 2013*

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 15 août 2013, que:

Après avoir constaté que Monsieur Andrea La Magra s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 15 août 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Magali Fetique, employée privée, née à Metz (France) le 1<sup>er</sup> février 1981, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 25 mars 2013, en remplacement de Monsieur Andrea La Magra, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2013.

ALBION INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013126942/19.

(130154506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Alto Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 95.634.

En date du 25 juin 2013, Monsieur Antonio Pereira, demeurant à 6, rue des Hortensias, F-42740 Saint-Paul-en-Jarez, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle, en remplacement de Madame Emilie Zannier-Wirz, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013126945/14.

(130154910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Resam Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 107.012.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 06 Septembre 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Resam Europe S.A.*

- L'Assemblée a accepté la démission de Mme Noeleen GOES-FARRELL, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, M. Nicolas MILLE, employé privé, né le 08 Février 1978 à Antony (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 11 Juin 2018.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> Mai 1971 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 11 Juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RESAM EUROPE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013127313/21.

(130155066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Quartic Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.192.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie A de:

- Madame Angelika Moosleithner-Batliner, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Aeulestrasse 74 à FL-9490 Vaduz;

- Dorbat Treuhand-und Verwaltungsanstalt, ayant son siège social Aeulestrasse 74 à FL-9490 Vaduz.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie B de:

- Monsieur Jacques Dubois, juriste, demeurant 27, avenue du Mont-Goulin à CH-1008 Prilly;

- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013127300/28.

(130154962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**Quasar Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.896.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67252 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127301/10.

(130155045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

---

**FactSet Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.479.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Christophe-Emmanuel SACRE, administrateur de sociétés, né le 22 janvier 1985 à Ottignies (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 septembre 2013.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour FactSet Europe S.à.r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127665/16.

(130155172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2013.

---

**European Renewable Opportunities II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.637.

—  
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 6 septembre 2013 a renouvelé les mandats des gérants:

- Monsieur Richard CRAWFORD, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni,
  - Monsieur Jonathan ENTRACT, gérant de catégorie A, Investment Manager, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU, Londres, Royaume-Uni,
  - Madame Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
  - Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

*Pour EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES II*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013128763/24.

(130157209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**DMS Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2723 Howald, 88, rue Eugène Welter.

R.C.S. Luxembourg B 163.202.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 septembre 2013.

Patrick SERRES

*Notaire*

Référence de publication: 2013128751/12.

(130156773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 157.521.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

—  
Suite à une cession intervenue le 6 novembre 2012, les 6.300.360 parts de la société CRANBERRY INVESTMENT 2 S.à r.l. détenues par la fondation néerlandaise Stichting Administratiekantoor Cosmos, avec siège à 1017 BT Amsterdam, Herengracht 483, Pays-Bas ont été transmises à la société de droit des Iles Vierges Britanniques Labrigado Limited, avec siège au 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Dès lors, en date du 6 novembre 2012, le capital de la société CRANBERRY 2 INVESTMENT S.à r.l. est détenu comme suit:

6.300.860 parts: Labrigado Limited, société anonyme des Iles vierges avec siège au 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128734/18.

(130157170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Duvel Asset Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 176.160.

---

Suite au transfert des parts sociales de la société Duvel Asset Company Sàrl effectué en date du 26 juin 2013, le conseil de gérance de la société Duvel Asset Company Sàrl, déclare par la présente que:

- L'associé DUVEL MOORTGAT NV, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 58 Breendonkdorp, à 2870 Puurs (Belgique) et reprise au Registre de Commerce et des Sociétés de Mechelen sous le numéro 0400.764.903, a transféré la totalité de ses 4.999 parts sociales à D.R.C. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Am Hock à L-9991 Weiswampach et reprise au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.889,

- L'associé MOORTGAT FINANCIAL SERVICES NV, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 58 Breendonkdorp, à 2870 Puurs (Belgique) et reprise au Registre de Commerce et des Sociétés de Mechelen sous le numéro 0427.447.128, a transféré la totalité de sa part sociale à D.R.C. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Am Hock à L-9991 Weiswampach et reprise au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.889,

En conséquence, le conseil de gérance déclare que l'associé unique de la société est la société anonyme de droit luxembourgeois D.R.C. S.A., ayant son siège social au 2, Am Hock à L-9991 Weiswampach et reprise au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 83.889,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Duvel Asset Company Sàrl

Michel Moortgat / Bernard Moortgat

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013128742/29.

(130156945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Constant-Bonivers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 100.660.

---

**EXTRAIT**

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a, tout d'abord, pris acte de la démission de:

- Monsieur Patrick HODY de son mandat d'administrateur;
- la SA CONSTANT-BONIVERS, représentée par Monsieur Raymond CONSTANT, de son mandat d'administrateur;
- la société RC MANAGEMENT sprl, représentée par Monsieur Raphaël CABOLET, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué;

avant de nommer:

- la société KHEOPS MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à L-9906 Troisvierges, 6 rue Staedtgen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162758, en qualité de nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société jusqu'au 19 août 2017, avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière. KHEOPS MANAGEMENT S.A. sera représentée par Monsieur Thierry BODSON, né à Fosse (Belgique) le 30 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-9906 Troisvierges, 6 rue Staedtgen;

- Monsieur Thierry BODSON, né à Fosse (Belgique) le 30 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-9906 Troisvierges, 6 rue Staedtgen, en qualité de nouvel administrateur jusqu'au 19 août 2017;

- Monsieur Jérôme NOVOSELCUK, né à Vielsalm (Belgique) le 14 octobre 1971, demeurant professionnellement à L-9906 Troisvierges, 6 rue Staedtgen, en qualité de nouvel administrateur jusqu'au 19 août 2017.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013128732/25.

(130156637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Carn S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.311.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apollo EPF II Partnership, a Marshall Islands partnership having its registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

duly represented by Mr. Matthias Prochaska, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 21<sup>st</sup>, 2013 in New York (USA).

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174311 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Change of name of the Company to "Carn S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Carn S.à r.l.";

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "Carn S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)".

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour d'août.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apollo EPF II Partnership, une société constituée et existante sous les lois des îles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro MH 96960, Marshall Islands,

dûment représentée par Monsieur Matthias Prochaska, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) le 21 août 2013.

La procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 7 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174311 (la «Société»).

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «Carn S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Carn S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Carn S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2013. LAC/2013/39481. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Référence de publication: 2013128776/82.

(130157262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012;*

*- Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Mohamed Bucheeri, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Villa 1, Gate 2415, Road 4571, Sanad 745, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6 rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

*- Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire, réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1932 Zaventem, Lozenberg 22b3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2013, statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour EuroZone Equity Company S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2013128766/26.

(130156783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**European Sovereign Bond Protection Facility, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.304.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2013:*

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de Mons. Rolf Caspers, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de Mons. Jacques Santer, résidant au 69, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Jacques Santer prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.
- Le mandat de Mons. Klaus Regling, résidant professionnellement au 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mons. Klaus Regling prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013128764/28.

(130156684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Euro Mixtes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 74.114.

—  
*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Euro Mixtes S.A. tenu au siège de la Société en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013*

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Les administrateurs acceptent:

- la révocation de Mme HERNANDEZ-LE TOUZE Géraldine, demeurant à 12, Schumanswee L-5752 FRISANGE en tant qu'administrateur et administrateur délégué,
- la nomination de Mme DA CRUZ DOS SANTOS Aldina, demeurant à 15, Rue Centrale L-4996 SCHOUWEILER en tant que nouvel administrateur délégué pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.
- La nomination de Mlle DA CRUZ CONCEICAO Jandira, demeurant à 15, Rue Centrale L-4996 SCHOUWEILER en tant que nouvel administrateur pour une période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

En nom d'EURO MIXTES S.A.

Mme DA CRUZ DOS SANTOS Aldina / M. FERNANDES DA CONCEICAO Antonio Manuel /  
Mlle DA CRUZ CONCEICAO Jandira

*Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013128789/26.

(130157327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Esker International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 86.469.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2013*

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme avec siège social au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

ESKER INTERNATIONAL S.A.

Giampaolo Henauer / Serge Kranczenblum

*Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B*

Référence de publication: 2013128785/16.

(130156789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.933.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société à Luxembourg en date du 20 juin 2013*

Lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 20 juin 2013, il a été décidé de révoquer DELOITTE Audit dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 de leur mandat de réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 septembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013128761/17.

(130156919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**SA Contraste Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.569.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 24 juin 2013*

L'Assemblée décide de renommer, pour une durée d'un an, les personnes suivantes en qualité d'administrateur:

- Monsieur Jean-Pierre CARDINAEI;

- Monsieur Marc EVRARD;

- Monsieur Bernard MARCHANT;

- Monsieur Benoît PIROTTE, domicilié chemin de la Cense Brûlée 44 à B-1472 Vieux-Genappe.

Le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Benoît PIROTTE pour une durée d'un an.

Les mandats ainsi renouvelés se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, au poste de Réviseur d'Entreprises, la société FIDEWA-CLAR SA ayant son siège social Rue du Château d'Eau 2-4 à L-3364 Leudelange, inscrite au registre de Commerce et des sociétés sous le numéro Bl65.462 et représentée par Monsieur Raphaël LOSCHETTER à la date de ce jour pour une durée d'un an. Le mandat ainsi donné se terminera lors de l'assemblée générale de 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013129111/21.

(130157228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

**Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.260.859,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

In the year two thousand and thirteen on the sixth day of September,

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Santander European Investments Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 29 October 2007, having its registered office at 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 133.110 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 2758, page 132352 dated 29 November 2007, and have been amended for the last time by a notarial deed enacted on 18 June 2013, published in the Memorial under number 1899, dated 6 August 2013 (the "Company").

The meeting is composed by all its members, owning the shares, that is to say:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Boadilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84928035 ("Cataluña"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Real Estate Investment Society 1 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Boadilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84927250 ("Society 1"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

Real Estate Investment Society 2 S.A, a company incorporated under the laws of Spain, having its registered office at Avenida Cantabria, E-28660 Boadilla del Monte, Madrid, Spain and registered with the Register of Commerce of Madrid under number CIF A-84925288 ("Society 2"), itself represented by Flora Gibert, notary's clerk professionally residing at Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Considering that such plenary meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed, the members request the notary to act what follows:

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of EUR 17,100,000.- (seventeen million one hundred thousand Euros), in order to bring it from its amount of EUR 29,360,859 (twenty-nine million three hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euros) to EUR 12,260,859 (twelve million two hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euros) by the cancellation of 17,100,000 (seventeen million one hundred thousand) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-), and proportionally between the shareholders of the Company as follows:

- 5,700,000 (five million seven hundred thousand) shares of Cataluña to be cancelled;
- 5,700,000 (five million seven hundred thousand) shares of Society 1 to be cancelled; and
- 5,700,000 (five million seven hundred thousand) shares of Society 2 to be cancelled.

The Cancellation Amount shall be reimbursed to the shareholders of the Company proportionally to the number of shares cancelled to each shareholder.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, and the cancellation of reimbursed shares and the shareholder's reimbursement.

*Reimbursement delay:*

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation accordingly, which shall read as follows:

**" Art. 5.**

**Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at EUR 12,260,859 (twelve million two hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine Euros) represented by 12,260,859 (twelve million two hundred sixty thousand eight hundred and fifty-nine) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the «Shares») The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, she signed this deed together with the Notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le six septembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Santander European Investments Lux S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, constituée par acte notarié du 29 octobre 2007, ayant son siège social au 12F rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.310 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2758, page 132352, daté du 29 novembre 2007, et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 18 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1899, daté du 6 août 2013.

L'assemblée est composée tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

Real Estate Investment Society Cataluña S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Boadilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84928035 ("Cataluña"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

Real Estate Investment Society 1 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Boadilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84927250 ("Society 1"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui; et

Real Estate Investment Society 2 S.A., une société de droit espagnol, ayant son siège à Avenia Cantabria, E-28660 Boadilla del Monte, Madrid, Espagne et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous le numéro CIF A-84925288 ("Society 2"), ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 17.100.000,- (dix-sept millions cent mille Euros) afin de le porter de son montant de EUR 29,360,859,- (vingt-neuf millions trois cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) à EUR 12,260,859,- (douze millions deux cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) par l'annulation de 17.100.000 (dix-sept millions cent mille) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et ce proportionnellement entre les associés de la Société comme suit

- 5.700.000 (cinq millions sept cent mille) parts sociales de Cataluña devant être annulées;
- 5.700.000 (cinq millions sept cent mille) parts sociales de Society 1 devant être annulées; et
- 5.700.000 (cinq millions sept cent mille) parts sociales de Society 2 devant être annulées.

Le Montant d'Annulation sera remboursé aux associés de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales annulées à chacun d'entre eux.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement aux associés.

*Délai de remboursement:*

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société en conséquence, lequel se lira désormais comme suit:

**5.1** "Le capital social souscrit est fixé à EUR 12.260.859,- (douze millions deux cent soixante mille huit cent cinquante-neuf Euros) représenté par 12.260.859,-(douze millions deux cent soixante mille huit cent cinquante-neuf) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés»"

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Comparant, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu au comparant, qui est connu par le Notaire par ses nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé cet acte ensemble avec le Notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40981. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013129098/147.

(130156940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

**Rom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.09.2013.

*Pour: Rom Holding S.A.*

*Société anonyme*

Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013129091/15.

(130157121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2013.

---

### **GAJA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9972 Lieler, 46, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.107.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtundzwanzigsten August.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtssitz in Diekirch. (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Herr Andreas ULFIG, Kaufmann, geboren am 5. Juli 1958 in Berod (Deutschland), wohnhaft in NL-6224 GV Maas-tricht, Frankenstraat 170A (Niederlande).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „GAJA Invest S.à r.l.“.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Clervaux und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Immobilienförderung, den Erwerb und Verkauf, die Vermietung und Untervermietung, Immobilienleasing, die Errichtung sowie die Verwaltung von Immobilien für den Eigenbedarf der Gesellschaft und der Handel mit Waren aller Art im Bereich Immobilien.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

#### **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### Titel III. Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein

Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

#### *Zeichnung und Zahlung*

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Andreas ULFIG vorbenannt . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-
Gesamt: . . . . .	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der vorgenannte Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Andreas ULFIG, Kaufmann, geboren am 5. Juli 1958 in Berod (Deutschland), wohnhaft in NL-6224 GV Maas-tricht, Frankenstraat 170A (Niederlande).

b) Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9972 Lieler, Hauptstrooss 46.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. ULFIG, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2013. Relation: DIE/2013/10579. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 13. September 2013.

Référence de publication: 2013129507/141.

(130157817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

#### **Careland Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 168.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125712/9.

(130153117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.